

Délibération n° 2025-128
Suppression de la régie de recettes et d'avances

Nbre de Conseillers en exercice : 34

Nbre de présents : 24

Nbre de votants : 31

Nbre de procurations : 7

Date de convocation et d'affichage : 30/09/2025

Secrétaire de séance : Madame Sandrine THOMAS

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre 2025 à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme THOMAS Sandrine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. COMET Bernard, M. BRETHERS Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme Catherine DUBOIS, M. PASCUTTO Philippe donne procuration à Mme PINCÉ Laure, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme MALLO Caroline donne procuration à Mme Françoise DOUSTE, M. SOULES ÉRIC donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. VIUDES Christian, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. DARMAGNAC Frédéric, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. SOULÉS ÉRIC, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme GARDON Christine

Décision de l'assemblée :

Votants : **31**

Pour : **31**

Contre :

Blanc :

Abstention :

Rapporteur : Monsieur Manuel DIAZ

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée délibérante que la décision en date du 13 décembre 2011 a acté la constitution d'une régie de recettes et d'avances pour la gestion des équipements d'accueil des gens du voyage.

En raison de l'inactivité de cette régie depuis le 6 novembre 2023 et suite aux préconisations du service de gestion comptable de la Direction départementale des finances publiques, madame la Présidente expose la nécessité de clôturer cette régie à compter du 15 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la suppression de la régie de recettes et d'avances pour la gestion des équipements d'accueil des gens du voyage à compter du 15 octobre 2025.
- De prévenir le régisseur titulaire pour mettre en œuvre les dispositions de solde et de clôture.
- D'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à cette suppression.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 07 octobre 2025

Secrétaire de séance,



Sandrine THOMAS



La Présidente,

Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le : 20/10/2025

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20251007-2025-128-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025